

2023

**Réponse au Protecteur des enfants et des jeunes du  
Manitoba – Comité de planification des mesures  
donnant suite aux recommandations**

---

Résumé des points saillants

En mai 2023, le comité des sous-ministres chargé de la planification des mesures donnant suite aux recommandations du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a fourni des réponses détaillées sur les progrès réalisés depuis 2022 à l'égard des 60 recommandations ouvertes adressées au Manitoba. Ces recommandations proviennent de 11 rapports publiés après octobre 2018.

Douze recommandations ont été mises en œuvre par le gouvernement du Manitoba avant 2023. Deux recommandations supplémentaires étaient adressées au gouvernement du Canada et deux aux régions de services à l'enfant et à la famille.

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a publié un 12<sup>e</sup> rapport contenant des recommandations en juin 2023. Selon le processus du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, ces quatre recommandations feront l'objet d'un premier rapport de la Province en 2024.

C'est un modèle de l'Union européenne qui sert de fondement au processus utilisé par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba pour exiger les soumissions du gouvernement provincial, leur évaluation, leur notation et leur suivi.

Le présent document présente un résumé des documents détaillés fournis au Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba en mai 2023 dans le cadre de leur processus de soumission annuel.

Les documents soumis représentent le travail effectué depuis juin 2022. Les mesures prises au cours des années précédentes peuvent être trouvées dans les documents provinciaux soumis en 2019, 2020, 2021 et 2022, accessibles sur ce site. Au cours de l'année écoulée, les ministères ont travaillé avec les parties prenantes de la communauté et ont continué à progresser dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Les principaux thèmes du travail entrepris sont présentés ci-dessous, répartis par ministère.

## **Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance**

Les recommandations suivantes au ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance ont été jugées entièrement conformes :

Boys Report 2 :	Poursuivre le travail pour une stratégie d'inclusion autochtone dans les écoles, en collaboration avec les divisions scolaires
Circling Star 2 :	Procéder à un examen et établir une stratégie provinciale pour limiter les pratiques d'exclusion
Matthew 1 :	Souligner et promouvoir les objectifs provinciaux d'apprentissage axés sur la littéracie en matière de santé mentale et les capacités d'adaptation menant au bien-être

Matthew 2 :	Établir une stratégie provinciale pour limiter, réduire et supprimer progressivement les pratiques d'exclusion
Matthew 3 :	Continuer de promouvoir <i>Écoles sûres et accueillantes – Une approche de planification à l'échelle de l'école pour favoriser la sécurité et l'appartenance</i> , dans les divisions scolaires, afin que toutes les écoles manitobaines mettent en œuvre les outils optionnels
Tina Fontaine 1 :	Examiner la mesure de l'absentéisme, des suspensions et des expulsions, et créer une stratégie provinciale pour aborder les problèmes

Le Ministère s'engage à donner pleinement suite aux recommandations suivantes, qui ont été évaluées comme étant partiellement respectées :

***Every Two Hours: A Special Report on Children and Youth Exposed to Intimate Partner Violence in Manitoba* (toutes les deux heures : rapport spécial sur les enfants et les jeunes exposés à la violence conjugale au Manitoba)**

Recommandation 7 :

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba recommande que le ministère de l'Éducation du Manitoba élabore et distribue aux enseignants, aux cliniciens scolaires et aux autres membres du personnel scolaire des ressources d'apprentissage sur l'enseignement des relations saines pour chaque niveau scolaire et sur la compréhension des effets de l'exposition à la violence conjugale sur les enfants et les jeunes.

Progrès du ministère à ce jour :

- Des travaux sont en cours pour redéfinir le programme d'éducation physique et d'éducation à la santé de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année au Manitoba, en y intégrant un ensemble plus complet d'attentes en matière d'apprentissage liées à la violence conjugale et à la violence fondée sur le genre, notamment : 1) Relations et communication saines, 2) Limites et consentement, 3) Santé sexuelle, 4) Sécurité en ligne et dans les médias, et 5) Exploitation et abus sexuels.
- Le déploiement du programme devrait inclure des lignes directrices pour la mise en œuvre et des ressources de perfectionnement professionnel pour les éducateurs. Des experts et des parties prenantes en matière de violence conjugale et de violence fondée sur le genre sont mobilisés pour contribuer à l'élaboration des ressources.
- Des ressources pour les enfants et les jeunes seront développées pour indiquer à quoi ressemblent des relations saines, y compris des programmes tenant compte des traumatismes pour les enfants et les jeunes victimes.

- Les programmes externes qui permettent aux éducateurs et aux élèves de mieux comprendre les relations saines, l'intimidation et les abus (tels que le Projet 11, les Trousses vivacité, Sources of Strength (en anglais seulement), Respect à l'école, Respect et sport, et Intervenant en classe de Jeunesse, J'écoute) sont intégrés à l'enseignement en classe.
- Une liste de lignes téléphoniques d'urgence liées aux traumatismes sera incluse dans les nouvelles ressources pour les classes sur la violence conjugale et la violence fondée sur le genre.
- L'élaboration des programmes s'appuie sur la recherche et la consultation de groupes tels que SIECCAN (Sex Information & Education Council of Canada) et SERC (Sexual Education Resource Centre) afin de s'assurer que les attentes et les ressources en matière d'apprentissage sont adaptées à l'âge des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.
- La mise en œuvre complète du programme actualisé est prévue pour l'année scolaire 2025-2026, avec un éventuel essai pilote en 2024-2025.

***Finding the Way Back: An Aggregate Investigation of 45 Boys Who Died by Suicide or Homicide in Manitoba (trouver le chemin du retour : une enquête globale sur 45 garçons décédés par suicide ou homicide au Manitoba), également appelé *The Boys Report****

Recommandation 3 :

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba recommande au ministère de l'Éducation, en consultation avec les divisions scolaires et les intervenants concernés, de démontrer la mise sur pied ou la poursuite des initiatives durables d'éducation antiraciste en général, et de lutte contre le racisme autochtone en particulier, à l'intention des élèves, des administrateurs, des enseignants et du personnel de soutien des écoles du Manitoba, afin d'améliorer la compréhension du racisme dans l'éducation dans le but d'éliminer les inégalités et les obstacles du système.

Progrès du ministère à ce jour :

- Un cabinet de conseil a été chargé de mener des consultations sur le racisme dans les écoles et sur la manière dont le Manitoba peut s'attaquer de la meilleure façon possible à ce problème. La consultation aura lieu au cours du premier semestre de 2024, et le rapport final est attendu pour juillet 2024. Ce rapport jettera les bases d'une directive et d'un plan d'action provinciaux en matière de lutte contre le racisme.
- La mise en œuvre du cadre d'apprentissage du Manitoba a commencé, garantissant que les programmes d'études et les évaluations sont inclusifs et rigoureux, et qu'ils reflètent toute la diversité des peuples du Manitoba en promouvant les droits de la personne et la citoyenneté responsable, en mettant

l'accent sur les perspectives autochtones, les pratiques inclusives, la diversité des genres et la lutte contre le racisme.

- Les agents de liaison ont été désignés par les divisions scolaires et les écoles indépendantes pour participer à une série de sessions de mise en œuvre ciblées afin de les préparer à diriger et à défendre la mise en œuvre du cadre d'apprentissage dans leurs divisions scolaires/écoles respectives. L'antiracisme est présent dans l'ensemble des compétences globales énoncées dans le cadre.
- Le cadre d'apprentissage a été aligné sur les principes de *Mamàhtawisiwin – Les merveilles de notre héritage — Un cadre politique en matière d'éducation autochtone*. Grâce à des sessions d'information et de mise en œuvre menées par la Province, *Mamàhtawisiwin* gagne régulièrement du terrain dans les écoles et les divisions scolaires, car il définit clairement le rôle et les responsabilités des élèves, des enseignants, des équipes scolaires, des dirigeants d'établissements scolaires (directeurs), des dirigeants de divisions scolaires et du ministère pour garantir un système éducatif inclusif pour les autochtones.

## **Ministère des Familles du Manitoba**

### **Modernisation des normes de pratique des Services à l'enfant et à la famille**

Les rapports précédents ont fait état des travaux en cours pour simplifier et actualiser les normes de pratique des Services à l'enfant et à la famille.

Après l'achèvement des phases 1 et 2 de ce travail, la version actualisée des normes des Services à l'enfant et à la famille a été publiée et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023. Le travail effectué signifie que les redondances et les informations obsolètes ont été supprimées et que certaines informations ont été mises à jour pour garantir l'exactitude des liens et des références, et pour incorporer certaines recommandations spécifiques provenant du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba et d'autres rapports. Les normes ont également été condensées et rendues plus accessibles, et elles reflètent les pratiques de pointe actuelles. En outre, elles contiennent désormais des dispositions visant à garantir le respect des normes nationales en matière de protection de l'enfance, notamment en ce qui concerne les priorités en matière de placement.

Certaines recommandations spécifiques du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba concernant les normes seront traitées dans la phase 3, qui a commencé. Cette étape de la modernisation des normes sera entreprise par les régies et la Division des services aux enfants et aux jeunes. Elle permettra d'identifier les normes de base qui seront centralisées et celles pour lesquelles les régies élaboreront des normes de pratique détaillées et culturellement appropriées.

Les modifications apportées en 2023 à la Loi sur les services à l'enfant et à la famille obligeront les régies à élaborer des normes de pratique et des cadres pour les accords de soins alternatifs, et ce travail sera achevé avant le reste des travaux de la phase 3.

Les recommandations suivantes ont permis de progresser à cet égard :

- Circling Star, recommandation 6
- Angel's Story, recommandation 4
- Conditions de sommeil des nourrissons, recommandation 13

Les recommandations suivantes ont été complétées dans le cadre de ce travail.

- Tina Fontaine, recommandation 5
- Conditions de sommeil des nourrissons, recommandation 12

### **Formation améliorée**

La formation continue d'être un axe de travail avec les partenaires communautaires afin d'inclure les meilleures pratiques actuelles et les domaines prioritaires pour soutenir les services de première ligne.

La mise en œuvre du programme de formation pilote élaboré dans le cadre de la formation portant sur les enquêtes sur les abus et de la formation des superviseurs se poursuit. Ces deux éléments sont essentiels pour soutenir les meilleures pratiques et les bons résultats pour les enfants et les familles. Le déploiement de la formation se poursuivra afin d'atteindre davantage de personnel et de travailler sur les modules de formation ultérieurs.

La formation générale au sein du ministère des Familles et du Manitoba s'est poursuivie, avec un accent particulier mis sur les traumatismes et l'histoire de la colonisation et du racisme.

L'apport des partenaires communautaires procure une contribution au contenu de la formation et un soutien de sa mise en œuvre.

Les recommandations suivantes ont progressé au cours de ces travaux :

- Circling Star, recommandation 6
- Angel's Story, recommandations 2 et 4
- Conditions de sommeil des nourrissons, recommandations 1 et 13
- Maltraitance des enfants de moins de 5 ans, recommandations 1 et 5

Les recommandations suivantes ont été complétées dans le cadre de ce travail :

- Angel's Story, recommandations 1 et 3

- Conditions de sommeil des nourrissons, recommandation 12
- Tina Fontaine, recommandation 5
- Synthèse des suicides des filles, recommandation 3

### **La stratégie Tracia's Trust et le travail de soutien aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle**

La stratégie Tracia's Trust est la stratégie déployée à l'échelle du gouvernement pour lutter contre le problème d'exploitation sexuelle des jeunes. La supervision de la stratégie a été confiée au Comité du Cabinet chargé du dossier des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées et de la lutte contre la violence fondée sur le genre, avec le soutien du Secrétariat pour les femmes et l'égalité des genres.

De nombreuses initiatives menées par le ministère des Familles font partie de ce travail, notamment dans les domaines de la prévention, de l'intervention, de la législation, de la coordination, de la recherche et de l'évaluation.

Le nouveau financement pour l'infirmière légiste communautaire comprendra un service pour les jeunes de 16 ans et plus, et sera géré par Klinic et Ka Ni Kanichihk. Un financement a été accordé au Toba Centre for Children and Youth pour couvrir les coûts d'investissement d'une suite médicale, car Klinic envisage d'utiliser cet espace comme site satellite pour son programme lorsqu'il sera opérationnel.

Le travail des équipes régionales se poursuit pour mener des actions de sensibilisation dans les communautés du Manitoba.

Secours-rue a continué à fournir des services aux jeunes à haut risque à Winnipeg et à Thompson. De nouveaux partenariats ont été établis avec des prestataires de soins de santé à Winnipeg afin d'améliorer la coordination des services.

Le nouveau programme Raccaptement sûr, qui a été lancé pour assurer le retour sécuritaire des jeunes pris en charge victimes d'exploitation sexuelle, connaît un grand succès. Un nouveau protocole pour les enfants disparus a été mis en œuvre exactement comme indiqué par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba et est en place, avec une formation et un soutien pour aider à la mise en œuvre.

Les recommandations suivantes ont permis de progresser à cet égard :

- Angel's Story, recommandation 2
- Tina Fontaine, recommandation 4

Les recommandations suivantes ont été complétées dans le cadre de ce travail :

- Angel's Story, recommandation 3

- Tina Fontaine, recommandation 5

### **Transformation de la protection de l'enfance et nouvelles initiatives**

Les travaux visant à soutenir la compétence autochtone se sont poursuivis, avec de nouvelles modifications de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et des changements dans les normes de pratique à cet effet. Le travail sur ce sujet pour le Manitoba est dirigé par le Bureau du transfert de responsabilités à la gouvernance autochtone. Les progrès passionnants réalisés dans ce domaine signifient qu'un plus grand nombre d'enfants et de familles bénéficieront de services qui ne sont plus sous la surveillance du Manitoba.

Cette transition a été soutenue par d'importantes modifications apportées à la Loi sur les services à l'enfant et à la famille, qui permettent de mieux soutenir les compétences autochtones et d'inclure les soutiens aux familles, les accords de soins volontaires, ainsi que les accords de soins par la famille éloignée et de soins conformes aux traditions, comme autres solutions pour soutenir les familles et les enfants. Les régies travaillent actuellement à l'élaboration d'un cadre permettant d'identifier et d'atténuer les risques et de veiller à ce que les personnes qui dispensent des soins dans le cadre d'accords alternatifs bénéficient du soutien et des ressources dont elles ont besoin.

Au cours de l'année écoulée, le Manitoba a adopté un nouveau règlement pour mettre en vigueur le dernier article de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, à savoir le Règlement sur la communication de renseignements concernant les cas de blessures graves. Cela permettra au Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba de mieux comprendre comment améliorer les services et le soutien pour les enfants et les familles.

Le soutien aux enfants et aux jeunes vulnérables a été renforcé, comme l'augmentation significative du financement accordé au Toba Centre for Children and Youth. Cela leur a permis d'étendre leurs services à la zoothérapie, à la gestion de cas, au renforcement du soutien culturel et à l'élargissement des entrevues judiciaires. Ils ont pu s'installer dans un espace récemment rénové où ils peuvent collaborer avec des partenaires tels que les services à l'enfance et à la famille et les forces de l'ordre. Des travaux ont été entamés pour permettre une meilleure orientation précoce des jeunes qui révèlent des abus, afin qu'ils puissent bénéficier rapidement d'un soutien spécialisé et minimiser les traumatismes potentiels.

Les recommandations suivantes ont permis de progresser à cet égard :

- Angel's Story, recommandation 4
- Maltraitance des enfants de moins de 5 ans 1 (recommandations de l'enquête sur le décès de Phoenix Sinclair), 2 et 5
- Rapport sur les suicides/homicides de garçons 1



Les recommandations suivantes ont été complétées dans le cadre de ce travail :

- Angel's Story, recommandation 1
- Rapport Matthew, recommandation 8

***Bridging the Gaps: Achieving Substantive Equality for Children with Disabilities in Manitoba (combler les lacunes : parvenir à l'égalité réelle pour les enfants du Manitoba en situation de handicap)***

Le ministère des Familles a continué à soutenir deux projets pilotes de répit pour les enfants handicapés et leurs familles, qui visent à stabiliser l'environnement familial et à réduire la nécessité d'une intervention des services à l'enfant et à la famille. St. Amant et New Directions proposent tous deux des services de répit temporaires en dehors du domicile, pour aider les familles d'enfants ayant des besoins de soins exceptionnellement élevés qui ne peuvent pas être gérés en toute sécurité par d'autres services de soutien disponibles. Ces initiatives comprennent des équipes cliniques interdisciplinaires qui fournissent un soutien thérapeutique holistique pour aider les familles à relever les défis et à améliorer leur bien-être.

En 2022, le ministère des Familles a commencé à collaborer avec St. Amant pour fournir et renforcer les services de gestion de cas pour les enfants autistes. Un nombre important de dossiers a déjà été transféré du Programme des services aux enfants handicapés à St. Amant, ce qui permet aux travailleurs des Services aux enfants handicapés de s'occuper de davantage de familles et de réduire les temps d'attente pour la gestion des dossiers.

Des efforts ont également été déployés pour mieux faire connaître le Réseau de thérapie pédiatrique du Manitoba et y orienter les patients. Ces services sont disponibles pour les enfants qui n'atteignent pas les étapes de développement dans de nombreux domaines et ne nécessitent pas de diagnostic. Le ministère des Familles a augmenté de 2,5 millions de dollars le financement des services de thérapie pour enfants en 2022, qui sont fournis par le Réseau de thérapie pédiatrique du Manitoba et des organismes partenaires, en plus de créer un nouveau site Web pour les familles à la recherche d'informations sur la thérapie au Manitoba.

En avril 2023, les taux de référence du Programme des services aux enfants handicapés pour les soins autogérés ont été augmentés à un niveau de base de 19 \$ de l'heure afin d'aider les familles à recruter et à conserver du personnel qualifié. En août, le Programme des services aux enfants handicapés a publié le *Guide des services autogérés* pour soutenir les familles qui optent pour cette forme de service, qui est accessible au public en ligne.

Le Programme des services aux enfants handicapés et la Division des services aux enfants et aux jeunes continuent de travailler en étroite collaboration pour assurer la coordination entre les deux systèmes. Des informations ont été échangées pour

s'assurer que le personnel des deux programmes est conscient de la portée et des paramètres des services disponibles pour soutenir les familles.

Par ailleurs, le Programme des services aux enfants handicapés continue d'accueillir favorablement les commentaires de la communauté. Des réunions régulières sont organisées avec le Family Advocacy Network (FAN), la Children's Coalition, Abilities Manitoba, l'Association pour l'intégration communautaire — Manitoba et d'autres parties prenantes afin de transmettre l'information sur la prestation des services et les possibilités d'amélioration.

### **Secrétariat manitobain pour les femmes et l'égalité des genres**

Le rapport *Every Two Hours: Special Report on Children's Experience of Intimate Partner Violence* (toutes les deux heures : rapport spécial sur les enfants et les jeunes exposés à la violence conjugale au Manitoba) a été publié en juin 2022 et a formulé sept recommandations à l'intention de la Province, dont deux sont destinées au Secrétariat pour les femmes et l'égalité des genres ou dirigées par lui.

1. *Que le comité du Cabinet chargé de la lutte contre la violence fondée sur le genre reconnaisse publiquement que les enfants exposés à la violence conjugale sont des victimes principales et des titulaires de droits en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant qui ont droit à du soutien.* Les prochaines étapes en réponse à cette recommandation sont les suivantes (celles marquées d'un astérisque sont déjà en cours) :
  - mettre à jour le guide de normalisation afin de reconnaître les enfants exposés à la violence conjugale comme des victimes principales\*;
  - réviser et mettre à jour les conventions d'achat de services afin d'y inclure la reconnaissance des enfants exposés à la violence conjugale en tant que victimes principales\*;
  - mettre à jour le *Cadre du Manitoba – Lutte contre la violence fondée sur le sexe* pour reconnaître les enfants exposés à la violence conjugale comme des victimes principales\*;
  - réaliser un examen et une analyse des lacunes des services disponibles pour les enfants exposés à la violence conjugale;
  - élaborer et mettre en œuvre un plan de soutien pour les enfants exposés à la violence conjugale;
  - réviser le *Cadre du Manitoba – Lutte contre la violence fondée sur le sexe* pour identifier les possibilités d'inclure des activités et des services liés aux enfants exposés à la violence conjugale.

6. *Augmenter le financement de chacun des dix refuges pour victimes de violence familiale au Manitoba afin d'assurer l'emploi d'un spécialiste des traumatismes axé sur les enfants.* Les prochaines étapes en réponse à cette recommandation sont les suivantes (celles marquées d'un astérisque sont déjà en cours) :

- explorer les possibilités de financement pour soutenir la mise à disposition de spécialistes des traumatismes de l'enfant dans les refuges\*;
- réaliser un examen et une analyse des lacunes des services offerts aux enfants exposés à la violence conjugale dans le secteur de la violence fondée sur le genre au Manitoba;
- mettre à jour le guide de normalisation afin d'y inclure des normes relatives à la prise en charge des enfants qui ont subi de la violence ou en ont été témoins.

## **Santé, Aînés et Soins de longue durée Manitoba**

### **Financement de ressources spécialisées offrant un soutien thérapeutique culturellement sûr aux enfants exposés à la violence conjugale**

En février 2023, un groupe de travail interministériel a été constitué pour recueillir les avis des partenaires communautaires et des dirigeants autochtones sur la meilleure façon de donner suite à deux recommandations relatives aux enfants exposés à la violence conjugale, formulées dans le rapport sur la sécurité du sommeil, c.-à-d. *Every Two Hours: A Special Report on Children and Youth Exposed to Intimate Partner Violence* (toutes les deux heures : rapport spécial sur les enfants et les jeunes exposés à la violence conjugale au Manitoba), rec. 4 et 5. Le ministère s'est engagé à mettre en place une stratégie globale qui favorise une approche pangouvernementale et travaille actuellement avec d'autres ministères et des partenaires du système de santé pour exploiter les informations recueillies lors des séances de mobilisation des intervenants. Les prochaines étapes consisteront à identifier les domaines prioritaires de financement pour soutenir de l'aide thérapeutique culturellement sûre pour les enfants.

### **Rétablir l'examen des décès de nourrissons liés au sommeil**

Conformément à la recommandation 11 du rapport du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba intitulé *Safe and Sound: A Special Report on the Unexpected Sleep-Related Deaths of 145 Manitoba Infants* (rapport spécial sur le décès inattendu lié au sommeil de 145 nourrissons du Manitoba), le ministère collabore avec Soins communs pour l'aider à assumer le rôle de chef de file dans la définition et la mise en œuvre des normes cliniques provinciales de qualité et de sécurité des patients en matière de santé maternelle, périnatale et infantile. Ce travail est particulièrement axé sur le rétablissement des examens des systèmes de santé pour les soins pédiatriques et maternels/périnataux, ainsi que sur le rétablissement des examens systématiques de la morbidité et de la mortalité infantiles et maternelles/périnatales.

## **Sensibilisation et éducation du public au sommeil sécuritaire**

Le ministère, en collaboration avec les partenaires du système de santé, continue de progresser dans ses efforts pour sensibiliser et éduquer le public aux pratiques de sommeil sécuritaires, conformément aux recommandations 3 à 7 du rapport *Safe and Sound* concernant les conditions de sommeil des nourrissons. Parmi les initiatives notables entreprises par le ministère dans le cadre de ses efforts continus pour créer des outils adaptés à divers publics de personnes s'occupant de nourrissons dans différents contextes, on peut citer : une campagne ciblée sur les médias sociaux pendant la Semaine du sommeil sécuritaire en mars 2023, un document bilingue mis à jour sur les divers facteurs de risque associés aux décès de nourrissons liés au sommeil, un module d'apprentissage en ligne sur le sommeil sécuritaire lancé en juin 2023, et la distribution d'affiches sur le sommeil sécuritaire parmi les organismes de prestation de services.

## **Engagements du gouvernement en faveur de la santé des enfants**

Outre le travail ciblé de mise en œuvre des recommandations du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, la lettre de mandat adressée au ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée démontre de manière tangible que le gouvernement accorde la priorité à ce travail par l'entremise d'engagements qui orientent les travaux stratégiques de haut niveau au sein du système de santé. Les engagements spécifiques qui contribueront indirectement à améliorer l'efficacité et la réactivité des services fournis aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes sont notamment les suivants :

- mettre en œuvre notre stratégie des ressources humaines en santé afin de régler la grave pénurie de personnel dans le domaine en embauchant 400 médecins sur cinq ans, 300 infirmières à Winnipeg et un nombre équivalent dans les régions rurales et du Nord, 200 ambulanciers paramédicaux et 100 fournisseurs de soins à domicile;
- collaborer avec les travailleurs de la santé et le ministère du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance pour réduire la mortalité infantile à l'intérieur de deux mandats en doublant les allocations prénatales du Manitoba et en mettant en œuvre, à l'échelle de la province, une stratégie de prévention du suicide qui mettra l'accent sur les jeunes 2ELGBTQ+ (personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou d'autres identités de genre ou orientations sexuelles);
- collaborer avec les collectivités locales et leurs dirigeants pour favoriser l'adoption de moyens nouveaux et novateurs d'offrir des soins de santé aux Autochtones.

## **Logement, Lutte contre les dépendances et Lutte contre l'itinérance Manitoba**

L'amélioration du bien-être mental des enfants, des adolescents et des familles du Manitoba est une priorité pour le gouvernement du Manitoba. La Province reste déterminée à soutenir les initiatives qui répondent aux recommandations formulées par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

La Province du Manitoba continue d'investir dans des Services intégrés à l'intention des jeunes, centralisés sur des sites de services dans toute la province, connus sous le nom de carrefours jeunesse Rassembler (Huddle). Le Manitoba a investi près de 8 millions de dollars dans six sites de rassemblement. Ces sites regroupent de multiples partenaires du secteur de la santé et des services communautaires afin de fournir aux Manitobains âgés de 12 à 29 ans et à leurs familles des services de soutien intégrés, faciles à trouver, inclusifs et accueillants. Les sites de rassemblement font également le lien entre les modèles de soins de santé autochtones et occidentaux afin de mieux servir les différents jeunes.

- En janvier 2023, le site Huddle Selkirk a été officiellement lancé, devenant ainsi le sixième site Rassembler (Huddle) entièrement opérationnel au Manitoba.
- Huddle NorWest à Winnipeg, grâce à un investissement de capitaux de la Province, s'est agrandi dans de nouveaux locaux plus vastes au début de 2023. Ce nouveau centre offre des services accrus en matière de santé mentale et de toxicomanie, de meilleures possibilités de formation et d'éducation, ainsi qu'une programmation communautaire élargie.
- Cet investissement donne suite à plusieurs recommandations du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, notamment :
  - Stop Giving Me a Number, recommandations 5 et 6
  - Circling Star, recommandation 3
  - The Slow Disappearance of Matthew, recommandations 4 et 5

Outre les carrefours jeunesse Rassembler (Huddle), le gouvernement du Manitoba s'est engagé à fournir et à soutenir des services accessibles dans toute la province. La Province continue de travailler à l'élimination des obstacles et à l'amélioration de l'accès aux services de santé mentale pour les enfants et les adolescents.

- En mai 2023, dans le cadre de son engagement à promouvoir la santé mentale et le bien-être et à accroître l'accès aux activités d'intervention précoce et de prévention du suicide, le gouvernement du Manitoba a investi près de 3 millions de dollars en financement nouveau et continu dans l'amélioration des services de santé mentale pour les enfants et les jeunes de la province. L'augmentation des investissements dans des programmes tels que Rassembler (Huddle) Manitoba, les Services aux enfants et aux jeunes du Centre des sciences de la santé et l'Institut des familles solides améliorera l'accès au soutien axé sur les jeunes et les familles.

- L'initiative des services de santé mentale pour les enfants et les jeunes au Centre des sciences de la santé de Winnipeg est un projet en plusieurs étapes qui comprend l'embauche de personnel spécialisé, la construction de nouveaux locaux et le développement de voies d'accès aux services afin de réduire les temps d'attente pour les enfants et les jeunes à la recherche d'un soutien en matière de santé mentale. Le gouvernement du Manitoba a déjà investi 4,2 millions de dollars sur trois ans dans cette expansion et investira 2 millions de dollars par an pour soutenir l'augmentation des services.
- En 2023, le Manitoba a supprimé les exigences de références pour les programmes de l'Institut des familles solides. L'Institut des familles solides propose des programmes gratuits, bilingues et fondés sur des compétences éprouvées aux familles d'enfants âgés de 3 à 17 ans présentant des problèmes légers à modérés de santé mentale et de bien-être.
- En outre, Jeunesse, J'écoute fournit des services de santé mentale en ligne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux Manitobains âgés de 5 à 25 ans. Les services de Jeunesse, J'écoute comprennent des outils d'autogestion basés sur des données cliniques, des interventions en matière de maladies mentales et de promotion de la santé, des activités, des services de soutien en cas de crise, des conseils professionnels et l'orientation vers des ressources communautaires.
- Ces initiatives donnent suite à plusieurs recommandations du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, notamment :
  - Circling Star, recommandation 3
  - Stop Giving Me a Number, recommandations 2 et 7
  - The Slow Disappearance of Matthew, recommandation 5

Le gouvernement du Manitoba a défini les priorités du ministère du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance dans la lettre de mandat d'octobre 2023. Cette orientation comprenait les initiatives suivantes :

- collaborer avec le ministère de la Justice pour embaucher 100 travailleurs en santé mentale qui œuvreront aux côtés des forces de l'ordre et des organismes communautaires. Cette orientation vise à répondre à plusieurs recommandations du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, notamment :
  - The Butterfly Report, recommandation 1
  - Angel's Story, recommandation 6
- travailler avec les professionnels de la santé et le ministère de la Santé pour réduire la mortalité infantile, notamment en mettant en œuvre une stratégie de prévention du suicide à l'échelle de la province, en mettant l'accent sur les jeunes 2ELGBTQI+. Cette orientation vise à répondre à plusieurs

recommandations du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, notamment :

- Circling Star, recommandation 4
- Angel's Story, recommandation 5
- Tina Fontaine, recommandation 2
- Stop Giving Me a Number, recommandations 1, 2 et 7
- The Slow Disappearance of Matthew, recommandation 7

## Justice Manitoba

La direction de la justice pour les jeunes se consacre à la promotion des priorités en matière de justice pour les jeunes, notamment en soutenant une approche pangouvernementale à l'égard des jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec le système de justice. Il s'agit notamment de fournir des réponses pangouvernementales et interdivisionnelles au Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba et de favoriser les relations de collaboration entre les ministères et les secteurs afin d'améliorer les résultats pour les jeunes impliqués dans le système de justice ou les jeunes qui risquent d'être impliqués dans le système de justice pénale.

Cette approche holistique montre que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Le ministère de la Justice du Manitoba reste déterminé à donner suite à toutes les recommandations en suspens et continuera à travailler en collaboration avec le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, l'ensemble du gouvernement et les communautés, en mettant l'accent sur la réponse aux divers besoins des jeunes qui risquent d'avoir affaire au système de justice ou qui y sont impliqués.

La liste suivante de programmes et d'initiatives met en évidence le travail effectué dans toute la province en réponse aux recommandations formulées par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba dans les rapports spéciaux suivants : *Learning from Nelson Mandela: A Report on the Use of Solitary Confinement and Pepper Spray in Manitoba Youth Custody Facilities* (apprendre de Nelson Mandela : un rapport sur l'utilisation de l'isolement cellulaire et du vaporisateur de poivre dans les lieux de garde); *Documenting the Decline: The Dangerous Space between Good Intentions and Meaningful Interventions* (documenter le déclin : l'espace dangereux entre les bonnes intentions et les interventions significatives); *Every Two Hours: A Special Report on Children and Youth Exposed to Intimate Partner Violence in Manitoba* (toutes les deux heures : rapport spécial sur les enfants et les jeunes exposés à la violence conjugale au Manitoba); et *Finding the Way Back: An Aggregate Investigation of 45 boys who Died by Suicide or Homicide in Manitoba* (trouver le chemin du retour : une enquête globale sur 45 garçons décédés par suicide ou homicide au Manitoba) :

- Le programme Lighthouses appuie les collectivités et les organismes afin de fournir aux jeunes des solutions positives après l'école et pendant les fins de semaine, un environnement sécuritaire et sain, et des activités d'acquisition de compétences (leadership, communication, résolution de problèmes, prise de décision, résolution de conflits, maîtrise de la colère, etc.).
- Les coordonnateurs du programme Volte-face de Winnipeg et Thompson aident les enfants de moins de 12 ans et leurs familles à accéder à des services de prévention communautaires dans le but d'intervenir tôt pour favoriser un développement positif et éviter de futurs démêlés avec le système de justice pénal.
- Le ministère continue de soutenir la justice réparatrice et les programmes de déjudiciarisation afin d'aider les jeunes avant qu'ils n'entrent dans le système de justice pénale (ou qu'ils ne s'y enferment).
- L'initiative de sécurité et de bien-être communautaire Block By Block est une initiative collaborative menée par la Province qui s'appuie sur l'expertise de divers organismes partenaires et fournit une plateforme pour la création de solutions durables afin d'éliminer les obstacles systémiques et d'améliorer la sécurité communautaire.
- La planification soutient une approche collaborative pour remédier aux risques prioritaires en matière de sécurité et de bien-être par la mise en place de programmes et de stratégies dans quatre domaines de planification : le développement social, la prévention, l'intervention contre les risques et la réponse en cas d'incident. Plusieurs Premières Nations ont été invitées à participer au projet de planification de l'initiative de sécurité et de bien-être communautaire du Manitoba.
- Le ministère soutient les initiatives de mobilisation communautaire au Manitoba, où les individus, les groupes et les organisations d'une communauté se réunissent pour aborder les questions sociales liées à la santé et à la sécurité, à la prévention du crime et au développement communautaire.
- Le ministère s'est associé à Manitoba Keewatinowi Okimakanak pour la création et l'exploitation d'un pavillon de ressourcement pour les jeunes à Thompson, destiné à fournir des ressources judiciaires axées sur la culture dans le Nord, à réduire les taux de récidive chez les jeunes et à diminuer l'utilisation des cellules de la GRC à Thompson pour les jeunes non violents qui ont été placés en détention.
- Le programme Kakiskinawtahitonan (réduction de l'impact social de la justice pour les jeunes) offre une programmation intégrée et culturellement sûre aux jeunes impliqués dans le système de justice, dans le but de réduire le nombre de jours de détention.



- La direction de la justice pour les jeunes donne la priorité aux approches culturellement pertinentes dans l'ensemble du système de justice, y compris, mais sans s'y limiter, au personnel des services correctionnels communautaires et de garde qui utilise une approche tenant compte des traumatismes pour fournir des services de première ligne aux jeunes impliqués dans le système de justice. Un autre exemple est celui des journées culturelles autochtones organisées au Centre manitobain pour la jeunesse, qui comprennent des enseignements et des activités telles que la danse, le chant, le tambour, les cérémonies, la préparation d'objets artisanaux et de mets traditionnels.
- Le ministère s'est associé au gouvernement fédéral pour créer la stratégie de suppression de la violence liée aux armes à feu et aux gangs. Cette stratégie vise à réduire les risques et les possibilités de recrutement et d'implication des jeunes.
- Des normes de police sont en cours d'élaboration, notamment la création d'un guide d'enquête sur la violence conjugale, afin de garantir que les enfants victimes sont soutenus tout au long du processus, de l'entretien à l'enquête, et que des ressources et des services appropriés sont disponibles.